



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diplômes

Question écrite n° 30452

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc expose à M. le ministre de la défense que le congrès des Etats-Unis a créé un diplôme de reconnaissance qui peut être décerné à tous les Américains qui, ayant servi dans les forces armées ou dans certaines fonctions civiles entre la reddition du Japon en 1945 et la fin de l'URSS, ont ainsi participé à la « guerre froide » et permis au monde libre de remporter une grande victoire pour toute l'humanité sans qu'éclate une guerre sanglante. Il lui demande si le Gouvernement français envisage de créer un tel diplôme pour attester des services des Français qui ont, de la même façon, oeuvré à préserver l'Europe occidentale des dangers d'une invasion soviétique et contribué à la dislocation du Pacte de Varsovie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français est très attaché à la reconnaissance des services rendus par les personnels civils ou militaires qui ont participé par leur action depuis 1945 au maintien de la paix pendant la guerre froide, et ont ainsi permis d'éviter qu'éclate un conflit sur le continent européen. Les personnels civils et militaires qui se sont distingués au cours de cette période par des actes de courage, de mérite ou des hauts faits individuels peuvent être décorés à ce titre. Ainsi, un certain nombre d'entre eux ont d'ores et déjà été reçus dans l'ordre de la Légion d'honneur, dans l'ordre national du Mérite, ou se sont vu attribuer la médaille militaire ou la médaille de la défense nationale. C'est pourquoi le Gouvernement n'envisage pas dans l'immédiat de créer spécialement un diplôme destiné à honorer les actes et services particulièrement méritoires accomplis dans une fonction militaire ou civile durant cette période.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30452

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3041

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4940